

L'humanisme dans les politiques de gouvernance des données de l'éducation: analyse des discours sur l'éthique

Anne Lehmans, Camille Capelle

▶ To cite this version:

Anne Lehmans, Camille Capelle. L'humanisme dans les politiques de gouvernance des données de l'éducation: analyse des discours sur l'éthique. Conférence internationale EUTIC Humanisme numérique et désidérabilité sociale, Oct 2023, Bordeaux, France. pp.287-297. hal-04828676

HAL Id: hal-04828676 https://hal.science/hal-04828676v1

Submitted on 18 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Conférence internationale EUTIC 2023

Université Bordeaux-Montaigne

https://conference-eutic.org/

HUMANISME NUMÉRIQUE ET DURABILITÉ SOCIALE

du 11 au 13 octobre 2023



ACTES

Sous la direction de Lise VIEIRA







ACTES

18° CONFÉRENCE INTERNATIONALE EUTIC 2023

PROCEEDINGS

18th INTERNATIONAL CONFERENCE EUTIC 2023

Sous la direction de Lise Vieira

HUMANISME NUMÉRIQUE ET DURABILITÉ SOCIALE

DIGITAL HUMANISM AND SOCIAL SUSTAINABILITY















 $\label{eq:doi.org/10.58079/12hkm} © \ \textbf{2024}, \ \textbf{MSH Bordeaux}.$



L'HUMANISME DANS LES POLITIQUES DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DE L'ÉDUCATION : ANALYSE DES DISCOURS SUR L'ÉTHIQUE

HUMANISM IN EDUCATION DATA GOVERNANCE POLICIES: ANALYSIS OF DISCOURSES ON ETHICS

Anne LEHMANS,
IMS (UMR CNRS 5218), équipe RUDII,
Université de Bordeaux, France
Camille CAPELLE,
IMS (UMR CNRS 5218), équipe RUDII,
Université de Bordeaux, France

RÉSUMÉ

Les données relatives à l'éducation, depuis l'administration jusqu'à la pédagogie, ont une valeur pour l'institution scolaire qui met en place des moyens pour les stocker, les sécuriser, les exploiter. Ces actions s'accompagnent de discours valorisant le projet d'humaniser ou de réhumaniser les données en considérant les conditions de leur collecte et de leur mobilisation. Mais dans quelle mesure les discours sur la gouvernance des données sont-ils porteurs de valeurs humanistes et d'une idéologie qui s'appuie sur l'éthique pour porter un projet social centré sur les techniques ? Nous proposons d'interroger ces discours à partir d'une collection d'entretiens menés auprès de la diversité des acteurs impliqués dans la gouvernance des données. L'analyse permet de mettre en évidence des valeurs sous-jacentes qui ne sont pas uniformes et qui font émerger des contradictions notamment dans les représentations de l'éducation et de la construction de l'homme.

MOTS-CLÉS: politiques de gouvernance, données de l'éducation, éthique, humanisme, analyse de discours.

ABSTRACT

Data related to education, from administration to pedagogy, has value for the institution, which dedicates resources to stock, secure and use them. These actions are accompanied by discourses valuing the project of humanizing or rehumanizing data by considering the conditions of their collect and their use. But to what extent do discourses on data governance carry humanist values and an ideology based on ethics to lead a social project focused on techniques? We propose to question these discourses from a collection of interviews conducted with various actors involved in data governance. The analysis makes it possible to highlight underlying values which are not uniform and bring out contradictions, particularly in the representations of education and the construction of human being.

KEYWORDS: governance policies, education data, ethics, humanism, discourse analysis.

INTRODUCTION

Les données sont devenues des ressources centrales pour les organisations du point de vue des systèmes politiques, économiques, sociaux et cognitifs contemporains, plus particulièrement avec les développements des algorithmes et des applications liées à l'intelligence artificielle. Dans l'éducation, les données liées à la scolarité ont une valeur pour l'institution qui met en place des moyens pour les collecter, les stocker, les sécuriser, les organiser et les exploiter, bien que les finalités de leur réutilisation ne soient pas clairement identifiées, explicitées ni partagées. Le Ministère de l'éducation nationale ambitionne de « mieux les protéger pour mieux les valoriser » et déclare que leurs « potentialités nouvelles doivent d'abord être au bénéfice des élèves et de leurs familles, des professeurs, des chercheurs en éducation mais doivent aussi éclairer le pilotage du système éducatif » (MENJS, 2024). Un projet de création d'un « education data hub » est en circulation depuis 2020, dans l'objectif de constituer un patrimoine de données, un tiers de confiance dans l'ouverture et le partage des données, d'accompagner les usages et les services (Minichiello et al., 2023). Ce projet se heurte à la complexité technique mais aussi politique de la question des données en éducation, qui sont traitées selon des modalités proches de celles des données de la santé (Fallery, 2021). Les objectifs visés relèvent de l'amélioration des services au bénéfice des élèves, dans le respect du droit et de l'éthique.

Les métaphores qui font référence à l'humanité et à l'humanisme (Doueihi, 2011) foisonnent dans le lexique des techniques du numérique en général et des projets de mobilisation des données au service de l'éducation en particulier. On peut pourtant se demander dans quelle mesure la valeur humaine, malgré tout, n'a pas disparu dans la société technicienne que dénonçait Jacques Ellul. L'une des conditions de réhabilitation de la préoccupation humaniste dans la considération de l'écosystème global reste celle de l'éducation, et la possibilité offerte à chacun de choisir ses actions avec le numérique en comprenant leur sens et leurs effets, dans la mesure de ses capacités et de son expertise. La place accordée aux données en éducation est l'objet d'un projet de recherche qui vise à analyser la façon dont elles sont saisies dans les politiques d'éducation, les modalités de leur inclusion dans un programme global d'éducation, et leur mobilisation à des fins d'évaluation. La question de l'éthique a toute sa pertinence dans ce projet. Dans quelle mesure cristallise-t-elle la perspective d'humaniser ou de réhumaniser les données en considérant les objectifs et les conditions de leur mobilisation?

Pour répondre à cette question, nous avons pu constituer un corpus de documents de référence et de discours sur les enjeux de la gouvernance des données de l'éducation auprès d'acteurs centraux. Cette contribution vise à expliquer les positions de ces acteurs dans la gouvernance des données de l'éducation au regard d'une éthique humaniste. Nous nous attacherons plus particulièrement au sens qu'ils accordent aux valeurs dans la gouvernance des données en éducation. Au-delà d'un discours commun et affiché valorisant l'éthique et l'humanisme, les valeurs sous-jacentes renvoient à des représentations de l'éducation et de la construction de l'homme qui ne sont pas uniformes, et à des contradictions qui méritent d'être relevées.

1. ENQUÊTER SUR LA GOUVERNANCE DES DONNÉES DE L'ÉDUCATION

1.1. ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

La définition du terme « donnée » ne fait pas l'objet d'un consensus scientifique. Et l'objet de la recherche n'est pas de le définir, car les acteurs lui accordent un sens différent. Une définition normée de la donnée la désigne comme « toute représentation d'une information sous une forme conventionnelle destinée à faciliter son traitement » par une machine dans un programme (arrêté du 22/12/1981, Enrichissement du vocabulaire de l'informatique). Du point de vue des sciences de l'information et de la communication, les données sont aussi ce qui sert à construire une information, la « matière première » de l'information qui peut « si elle est formée correctement » être porteuse de signifiance (Leleu-Merviel, 2008). Les données de l'éducation sont spécifiques au domaine et aux activités des élèves et des personnels du système éducatif. Il s'agit des données liées à la scolarité, depuis l'administration jusqu'à la pédagogie, et concernant tous les acteurs de la communauté éducative. Elles sont produites, stockées et analysées pour des objectifs spécifiques, exploitées à des fins de suivi pédagogique des élèves, d'organisation et de pilotage du service public éducatif, d'élaboration de ressources pédagogiques ainsi que de statistiques et de recherches (Atal et Froidevaux, 2020). Elles concernent en premier lieu les élèves, avec des données administratives et de scolarité (inscriptions, emplois du temps, absences, retards, redoublements, notes...), et leurs familles, par exemple avec les données sociales, les enseignants, les personnels administratifs et tous les intervenants. Il s'agit aussi des données pédagogiques produites par les enseignants dans les activités d'enseignement (contenus et supports de cours, évaluations...). Il existe également des « données d'interactions » considérées comme fondamentales par le Comité d'éthique pour les données d'éducation : celles-ci sont produites dans les interactions entre les élèves et leurs enseignants à travers des documents ou des informations en circulation sur les dispositifs numériques utilisés pour les travaux collaboratifs entre les élèves par exemple, lors d'échanges sur l'évaluation d'un travail, ou encore dans les messages rédigés par un enseignant à destination d'une famille dans le suivi de l'élève. Toutes ces données préexistent aux systèmes numériques, mais leur circulation dans des plateformes comme les Environnements Numériques de Travail (ENT), sous forme de traces numériques, permet d'en faciliter l'accès, ainsi que la « retrouvabilité ». L'usage des plateformes produit également un ensemble divers de données dites « comportementales », qui témoignent de l'activité sur les plateformes, à travers, par exemple, les temps de connexion, les actions telles que le nombre de clics, de scrolls, ou de messages envoyés.... Ces données permettent de savoir précisément ce que font les acteurs, de quelle façon, et à quel moment. Depuis 2024, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), avec le soutien du programme Innovation, Données, et Expérimentation en Éducation (IDEE) financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), met à disposition un catalogue en ligne et ouvert rassemblant toutes les données de l'éducation qu'elle produit et collecte.

Le traitement des données, c'est-à-dire « toute opération portant sur des données [...], comme stocker, modifier, analyser ou croiser avec d'autres données, et quel que soit le procédé utilisé » (CNIL) est encadré par des procédures qui relèvent de choix politiques et juridiques. Le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (2024) indique sur son site « élaborer une gouvernance des données pour en garantir un meilleur traitement, collecte, circulation et valorisation ». Cette gouvernance des données fait référence au « cadre de responsabilité précisant les principes et règles de base, la structure de direction et les modalités de gestion des données, afin d'en assurer une

utilisation efficace et efficiente » (adapté de Da Sylva et al., 2019). La gouvernance des données de l'éducation fait l'objet d'un programme de recherches à l'IIPE-UNESCO et de publications autour des enjeux de transparence, de protection de la vie privée des acteurs du système éducatif et d'exploitation à des fins d'optimisation du fonctionnement du système éducatif. Elle est aussi au cœur de la feuille de route 2021 du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la politique de la donnée et du Plan d'action 2024-2027 pour une politique ambitieuse de la donnée au service de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS, 2024). Il s'agit, d'après ce texte, « de mettre l'accent sur l'importance d'une gouvernance efficace et transparente, en favorisant la coordination entre les différentes entités du ministère et en garantissant le respect des normes et des réglementations en vigueur ». À cette gouvernance sont associées les valeurs de souveraineté technologique, éthique et transparence.

1.2. Un projet de recherche : le GTNum DEFI (Données pour l'Éducation, la Formation, l'Innovation)

Le projet de recherche dans lequel s'inscrit le questionnement sur la gouvernance des données de l'éducation fait suite à plusieurs projets de recherche (MVDE 2016, ODEFI 2018), portant initialement sur les politiques d'ouverture des données (open data) et leurs usages en éducation. Financé par la Direction du Numérique pour l'Éducation (2021-2024), le GTNum DEFI (Données pour l'Éducation, la Formation et l'Innovation) s'attache à l'analyse du développement de la littératie des données chez les enseignants et les élèves. Cette littératie des données intègre la capacité à comprendre les enjeux de la production, de l'organisation et de l'exploitation des données, et à les utiliser efficacement et de manière critique et créative (Schield, 2005) dans le contexte scolaire. Elle fait partie des compétences nécessaires pour évaluer et utiliser l'information, intégrées au Cadre de référence des compétences numériques (MENJS, 2024). Plusieurs acteurs participent à cette recherche: des chercheurs en sciences de l'Information et de la Communication, en Sciences de l'Éducation et de la Formation, du réseau Canopé, des délégués régionaux académiques pour le numérique éducatif, ainsi que des associations. Le travail de ce collectif s'inscrit dans trois axes de recherche : le premier, qui nous intéresse dans le cadre de cet article, est celui de la gouvernance des données de l'éducation ; le second est celui de la médiation, de l'éducation et de la formation des enseignants et des élèves aux données ; et le troisième celui de l'évaluation des compétences liées aux données numériques chez les élèves et les enseignants.

1.2.1. Objectifs de la recherche

L'objectif du premier axe de la recherche est de décrire et caractériser la gouvernance des données, au travers des représentations des acteurs, dans leur mode de production, leur gestion et leur utilisation (cycle de vie des données) dans le contexte éducatif, depuis les établissements scolaires jusqu'aux services centraux du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit aussi de comprendre comment les acteurs envisagent l'utilisation des données par le système éducatif, pour mesurer leur potentiel comme sources d'innovation dans l'éducation, tant du point de vue pédagogique que du pilotage. Il s'agit enfin de comprendre les enjeux de la gouvernance des données, d'un point de vue écosystémique, en prenant en compte les points de vue et missions des différents acteurs. Dans ce cadre de recherche, on peut se demander si les discours sur la gouvernance des données sont porteurs de valeurs communes. La dimension éthique semble récurrente et centrale pour tous, mais les discours renvoient-ils à un système

de référence idéologique uniforme qui porterait un projet humaniste appuyé par les techniques?

1.2.2. Méthode d'enquête sur la gouvernance des données de l'éducation

Une enquête, basée sur la constitution d'un corpus de documents de référence et sur une série de 20 entretiens semi-directifs avec des professionnels, responsables de services et impliqués dans le champ de la gouvernance des données, a été menée. Ces acteurs sont issus du Ministère de l'éducation nationale, de la CNIL, des collectivités territoriales, des entreprises de la « Edtech », d'entités de recherche ou d'associations militantes. Inspiré de la théorie de l'acteur-réseau, le repérage d'acteurs centraux qui ont une fonction de traduction dans la dynamique de transformation de la gouvernance des données permet de caractériser le système de valeurs qu'ils portent. Cette collection d'entretiens réunit les discours de trois types d'acteurs : institutionnels, scientifiques et privés ou semi-privés.

Tableau 1 - Typologie des acteurs interrogés

Types d'acteurs	Organisations
Institutionnels	CNIL, Comité d'éthique des données de l'éducation, Réseau Canopé, CLEMI, Direction du Numérique pour l'Éducation (DNE), Académies, Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), Institut des hautes études de l'éducation et de la formatio (IH2EF), PIX
Scientifiques	Institut national de recherche en sciences et technologie du numérique (INRIA), Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA), Institut national d'études démographiques (INED), Programme Innovations, Données et Expérimentations en Éducation (IDEE)
Privés ou semi-privés	EdTech

Le corpus de textes institutionnels positionnant les politiques de gouvernance des données en France est récent. C'est surtout à partir de 2020 que la question de la gouvernance des données a été clairement inscrite à l'agenda du Ministère, et seuls les textes produits par le Ministère et explicitement destinés à exposer la politique de gouvernance des données ont été retenus.

Tableau 2 - Corpus de textes de référence

Titre	
Feuille de route Pour une politique de la donnée ambitieuse au service de l'École, de la Jeunesse et des Sports	
La stratégie du numérique pour l'éducation, 2023-2027 : la vision stratégique d'une politique publique partagée	
Plateforme des données de l'éducation : rapport de préfiguration	
Plan d'action Pour une politique de la donnée ambitieuse au service de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports	

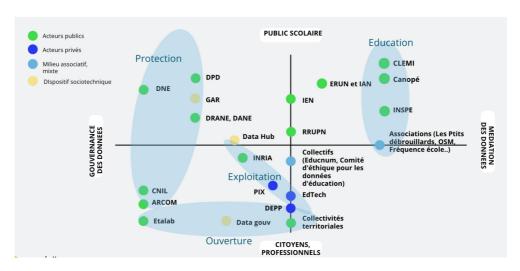
Les entretiens et les textes permettent d'élaborer une cartographie des acteurs de la gouvernance des données, et donnent des indications sur leur positionnement dans l'écosystème de l'éducation. Cette cartographie est construite à partir d'analyses de discours, portant plus particulièrement sur les thématiques.

1.3. Cartographie des acteurs de la gouvernance des données

Le réseau des acteurs de la gouvernance des données de l'éducation s'inscrit dans un réseau plus large autour de la médiation et de l'éducation aux données en éducation. Ces acteurs, qui sont en interactions, appartiennent à trois types de structures : publiques, associatives et industrielles. On les retrouve dans le document 1, parties prenantes de la gouvernance des données d'un côté, de la médiation autour des données de l'autre, en abscisse. En ordonnée, les acteurs sont positionnés par rapport aux publics auxquels s'adressent leurs actions et leurs discours, d'un côté le public scolaire (élèves, enseignants, cadres, parents), et de l'autre les citoyens au sens large et les professionnels hors éducation. Ces acteurs se regroupent autour de quatre pôles labellisés en fonction des systèmes de références qui prédominent dans les discours qu'ils portent : protection, ouverture, éducation, exploitation.

Document 1 - Réseau des acteurs de la médiation et de la gouvernance des données

Acteurs de l'éducation aux données



Le premier pôle est centré sur la protection des données, à l'intersection entre l'administration de l'Éducation nationale et la CNIL. Dans ce pôle, des acteurs de l'éducation sont impliqués, comme la Direction du Numérique pour l'Éducation (DNE), les Délégués Régionaux Académiques au Numérique Éducatif (DRANE), ainsi que les délégués académiques à la protection des données personnelles (DPD). Des dispositifs sociotechniques (Coutant et Domenger, 2014), tels que le Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR) ou le projet d'Education Data Hub, répondent à des exigences légales

(notamment de protection des données personnelles), techniques et organisationnelles qui traduisent des stratégies et des représentations sur la manière dont les données sont gérées et mises à disposition des différents acteurs de l'éducation (élèves, familles, enseignants, éditeurs de ressources pédagogiques...). Un deuxième pôle est celui de l'ouverture des données, depuis la création de la mission Etalab en 2011 et de la plateforme Data.gouv.fr, avec l'obligation pour les collectivités territoriales et les organisations gérant des missions de service public de publier les données dans la loi pour une République numérique de 2016. Certaines données de l'éducation, longtemps restées dans une nébuleuse peu lisible, sont désormais accessibles et mises en visibilité sur une plateforme dédiée, data.education.gouv.fr, avec un accès facilité, pour les projets de recherche, par le programme IDEE.

Un troisième pôle rassemble les acteurs qui œuvrent pour l'éducation aux données avec certains acteurs internes (des DRANE notamment et la DNE, le réseau Canopé, le CLEMI), quelques Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE), ainsi que des associations d'éducation populaire telles que les Petits débrouillards, la Ligue de l'enseignement, la Fédération des centres sociaux ou encore Fréquence École. Un quatrième pôle émerge, entre le monde de la recherche et celui des entreprises liées aux technologies pour l'éducation (EdTech), dont PIX, start-up d'État, fait partie. Ce pôle traite notamment de l'exploitation des données au service du pilotage éducatif comme la DEPP. Le Ministère de l'Éducation Nationale collabore également avec l'INRIA, particulièrement sollicité et chargé de la conception et de la valorisation de la plateforme de données de l'éducation.

Entre ces quatre pôles, différents acteurs interviennent ou sont consultés pour participer à la réflexion sur la gouvernance des données. C'est le cas de plusieurs collectifs comme le Conseil scientifique de l'éducation nationale, le Comité d'éthique des données de l'éducation, également mis en place par la Ministère de l'éducation nationale, le programme IDEE, ou encore le collectif Educnum qui regroupe un ensemble d'organisations publiques et privées, des entreprises de la EdTech, des associations comme l'An@é. Sur la médiation des données, d'autre part, les référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RRUPN), des Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN, IA-IPR) ainsi que les Enseignants Référents aux Usages du Numérique (ERUN) dans l'enseignement primaire et les Interlocuteurs Académiques du Numérique (IAN) dans l'enseignement secondaire, interviennent dans la mise en œuvre des choix politiques en les traduisant diversement sur le terrain. L'écosystème dans lequel évoluent ces acteurs dessine le contexte de l'analyse des discours qu'ils produisent. Celle-ci révèle en partie les tensions qui se jouent entre les exigences normatives et de protection d'un côté, d'ouverture et de transparence de l'autre. Entre les deux, la nécessité d'éduquer au et par le numérique suppose des choix dans le recours à des outils numériques qui ont nécessairement des incidences en matière de production, de gestion et de protection des données de l'éducation.

2. DES SYSTÈMES DE VALEURS CONTRADICTOIRES

Parmi la diversité des acteurs interrogés, la question de l'éthique est particulièrement prégnante et mobilisée comme source d'engagement dans un objectif de discussion et remise en question, ou au contraire de légitimation des choix présentés, mais elle n'est pas perçue ni appliquée de la même façon par chacun. En effet, selon les métiers et responsabilités, il arrive que certaines données soient jugées très sensibles, donc à protéger, par certains et non par d'autres, qui privilégient l'action « en plan » (Thévenot,

2006) avec des objectifs mesurables et scientifiquement maîtrisés, par une approche de « l'éducation par les preuves » d'amélioration du système éducatif. Des oppositions se manifestent clairement sur le choix des données à collecter, conserver, exploiter, voire diffuser. Les enjeux font l'objet de tensions, au sein même du Ministère, qui ne peut pas être considéré comme une entité monolithique car les discours sont souvent divergents, voire contradictoires entre les services pour lesquels la collecte et le traitement de données représentent un coût organisationnel et financier. Ils ne sont pas mesurés à l'aune de valeurs communes; pour les uns, la priorité va à la transparence de l'action publique mais aussi à la rationalisation du pilotage des établissements scolaires et à l'individualisation du parcours des élèves, quand pour les autres, la priorité porte nécessairement sur la protection des données personnelles et collectives et sur l'anonymat des informations. La transparence est une valeur associée à la démocratie par l'accès à l'information pour tous, d'ailleurs logiquement revendiquée par les journalistes par exemple (Lehmans, Capelle, 2023), tandis que la rationalisation du pilotage relève plutôt de l'efficacité organisationnelle (Minichiello, 2023). Mais la valeur de transparence elle-même, si elle peut renvoyer à un droit d'accès à l'information logique en démocratie, est dénoncée par certains acteurs (la DEPP par exemple, ou PIX) comme problématique au sujet des données, du fait de leur puissance informationnelle et des croisements et manipulations potentiellement dommageables pour le respect des personnes et des communautés (stigmatisation de quartiers, mise en concurrence d'établissements...). La position très protectrice des données personnelles est partagée par les instances explicitement chargées d'une mission éthique. Chez les acteurs qui mènent des enquêtes comme la DEPP, les valeurs sont intégrées très en amont de toute collecte de données, en mobilisant la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Ainsi, pour l'un des interviewés, « La loi de 51, c'est un pacte entre l'État et le citoyen pour que le citoyen réponde de la façon la plus honnête possible aux enquêtes. » Des tensions se manifestent donc entre la représentation de la donnée comme ressource de pilotage ou comme ressource à protéger dans une logique de liberté publique.

L'éthique se révèle dans les discours comme une dimension à la fois politique et pédagogique. Du point de vue politique, les données d'éducation sont clairement un enjeu de pouvoir au niveau national et de souveraineté au niveau international : « il n'est pas question qu'un tiers autre que le ministère ait les informations sur les élèves », pour l'un des interviewés, tandis que les représentants des EdTechs prennent exemple sur les pays anglo-saxons pour regretter la fermeture des données de l'éducation en France, reliée à la difficulté de proposer des solutions pédagogiques innovantes. Émerge ainsi un mythe du pouvoir des données comme solution magique aux difficultés du système éducatif, mais qui reste débattu y compris au cœur de l'institution. Ce mythe n'est pas nouveau. Il se manifeste dès les années 1980 avec la montée en puissance des indicateurs statistiques et leur poids dans les décisions politiques (Desrosières, 2016). Le Ministère de l'éducation nationale, après d'autres comme celui de la santé, a progressivement pris la mesure du potentiel des données de l'éducation et s'attèle désormais à en faire une ressource protégée, tout en prônant l'ouverture et la transparence, particulièrement dans le contexte de l'explosion des discours sur l'intelligence artificielle, qui se nourrit de données. La dimension utopique de l'idée selon laquelle « la donnée c'est le terreau qui fera pousser les futurs arbres » côtoie la prévention contre les risques majeurs de mise en circulation des données pour la démocratie.

Du point de vue pédagogique, l'éthique est au cœur de politiques de formation et d'éducation quand il s'agit des données. Ainsi, pour l'un des interviewés, « au-delà des problématiques de souveraineté et d'amélioration en continue du service public de l'éducation, (...) (il faut) travailler à d'autres problématiques, qu'il s'agisse évidemment

d'acculturer, de former les futures générations aux problématiques de la technologie numérique et de la donnée, et notamment dans son aspect d'usage éthique, évidemment aussi pour la protection des données, mais dans sa dimension de citoyenneté numérique ». On retrouve chez la plupart des acteurs, ce discours sur la nécessité de former des citoyens éclairés et critiques. Les données sont au cœur de cette problématique, qui se déploie avec l'explosion de l'IA et la nécessité de développer une littératie non seulement des données, mais aussi de leur traitement algorithmique et des modèles de langage. La citoyenneté numérique, à l'heure de l'intelligence artificielle, se recentre sur la donnée, plus petite unité à la base de la compréhension des langages et de la création de l'information.

CONCLUSION

L'enquête sur la gouvernance des données de l'éducation témoigne d'une montée en puissance, dans l'agenda politique, de la valeur de la donnée éducative comme base de connaissance. Sa compatibilité avec le respect des valeurs éthiques, humanistes et démocratiques, ou plus précisément avec une vision uniforme de ces valeurs, n'est pas une évidence. La donnée constitue une ressource de pouvoir et d'action. Les discours des acteurs interrogés, qui s'appuient fermement sur les références aux valeurs, font cependant apparaître un écart entre les projets exprimés dans les textes et les principes de réalité, mais aussi des contradictions inhérentes aux valeurs de référence. La transparence a ses limites, et l'éthique entre souvent en conflit avec la volonté de rendre les données, même médiatisées, accessibles au public, à l'administration ou aux entreprises. La tension entre la recherche d'efficacité et le souci de démocratie ne se résout pas dans les appels à une mobilisation pour une politique par les données. Comme le rappelle Lewis Mumford au sujet des techniques en général (1964), les choix technologiques ne sont compatibles avec les valeurs démocratiques que jusqu'à la limite où ils permettent des alternatives, des interventions et des destinations humaines radicalement détachées de la préservation du système technique lui-même. Face à ces difficultés, les actions de sensibilisation, de médiation et d'éducation aux données et aux statistiques à destination des élèves font consensus, malgré le manque de moyens et la difficulté de l'entreprise d'acculturation de citoyens enquêteurs.

Bibliographie

Atal I. et Froidevaux C. (2020). Enjeux d'éthique des usages des données numériques d'éducation dans le contexte de la pandémie. Avis n° 2020-1, Comité d'éthique des données d'éducation, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Bahu-Leyser D. (2009). « Une éthique à construire ». Hermès, La Revue Vol. 1, n° 53, 161-166.

Bodin F. (2020). « La littératie des données comme enjeu d'éducation, d'action et de construction d'une citoyenneté », Medium : https://medium.com/@franckbodin/la-littératie-des-données-comme-enjeu-déducation-d-action-et-de-construction-d-une-citoyenneté-9cd48779470d.

Ellul J. (2012). Le Bluff Technologique. Paris : Pluriel.

Coutant A. et Domenget J.-C. (2014). « Un cadre méthodologique pour enquêter sur les dispositifs socio-techniques d'information et de communication ». In Bourdeloie H. et Douyère D. (dir.). Méthodes de recherche sur l'information et la communication : regards croisés. Paris : Mare & Martin, 231-254.

Da Sylva L., Maurel D., Bruyère M., Saint-Germain M. et Gareau G. (2019). « Écosystème de la gestion de données de recherche et professionnels de l'information : présentation des enjeux, de la méthodologie et des solutions préconisées d'une enquête canadienne ». Études de communication, langages, information, médiations n° 52, 51-70, https://doi.org/10.4000/edc.8615

Desrosières A. (2016). La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique. Paris : La découverte.

Douehi M. (2011). « Un humanisme numérique », Communication & langages n° 1, 3-15.

Fallery B. (2021). « La plateforme de données de santé Health data hub : Une impossible gouvernance éthique des données massives ? ». Revue française de gestion Vol. 47, n° 4, 141-159.

Goffman E. (1991). Les cadres de l'expérience. Paris : Éd. de Minuit.

IDEE (2024). Ressources. https://www.idee-education.fr/ressources-idee

Isaac H. (2022). « Quelle souveraineté numérique européenne ? ». Revue française de gestion Vol. 48, n° 305, 63-78.

Krieg-Planque A., Claire O. (2010). « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication ». *Mots. Les langages du politique* n° 94, 91-96. https://doi.org/10.4000/mots.19870

Lehmans A. (2018). « L'horizon d'une culture de la donnée ouverte : de l'utopie aux pratiques de gouvernance des données ». Revue COSSI : communication, organisation, société du savoir et information.

Lehmans A. et Capelle C. (2023). « Le cadre de l'expérience des données en éducation : gouvernance, représentations et intelligibilité des données dans l'éducation nationale ». Communication & organisation Vol. 64, n° 2, 33-49.

Leuleu-Merviel S. (2008). « L'information crée-t-elle de l'intelligence ou l'inverse ? ». SIIE'2008 (2008). « Systèmes d'Information et Intelligence Economique ». Feb 2008, Hammamet, Tunisie.

Maingueneau D. (2021). Discours et analyse du discours : Une introduction. Paris : Armand Colin.

Maurel D., Zwarich N., Verleat L. (2022). « Introduction : Pouvoir et stratégie des acteurs de la gouvernance de l'information ». Communication & management n° 19, 5-10.

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (2024). « Le comité d'éthique pour l'éducation ». Education.gouv.fr. URL : https://www.education.gouv.fr/le-comite-d-ethique-pour-les-donnees-d-education-12146

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (2024). « Le plan d'action 2024-2027 pour une politique ambitieuse de la donnée au service de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ». https://www.education.gouv.fr/le-plan-d-action-2024-2027-pour-une-politique-ambitieuse-de-la-donnee-au-service-de-l-education-340319

L'HUMANISME DANS LES POLITIQUES DE GOUVERNANCE DES DONNÉES DE L'ÉDUCATION...

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (2024). « Évaluer et certifier les compétences numériques ». https://eduscol.education.fr/721/evaluer-et-certifier-les-competences-numeriques

Minichiello F., Roussel, N., Ajuelos, P. (2023). *Plateforme des données de l'éducation : rapport de préfiguration*. Paris : Inria/Ministère de l'Éducation nationale. <u>hal-04443624</u>.

Mumford L. (1964). « Authoritarian and Democratic Technics ». *Technology and Culture* Vol. 5, n° 1, 1-8.

Rouvroy A., Ehrenberg A. (2021). « Des machines et des hommes : quelles convergences : Débat entre Antoinette Rouvroy et Alain Ehrenberg ». *L'information psychiatrique* n° 97, 116–124.

Schield M. (2005). « Information Literacy, Statistical Literacy and Data Literacy ». *IASSIST Quarterly, International Association for Social Science Information Service and Technology* Vol. 28, n° 2–3, 7–14.

Thevenot L. (2006). L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement. Paris : La Découverte.

Théviot A. (éd.) (2023). Gouverner par les données ? Pour une sociologie politique du numérique. Paris : ENS Éditions.